

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 98 (1953)
Heft: 5

Buchbesprechung: Bulletin bibliographique

Autor: Scheurer / E.B.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Vierteljahresschrift für Schweizerische Sanitätsoffiziere, Nr. 1, 1953.
(Journal trimestriel des officiers suisses du service de santé
Nº 1, 1953.)

Le Lt-colonel *A. Schrafle* se retire comme rédacteur et la Société lui exprime sa reconnaissance pour les onze ans de services rendus. Il est remplacé par le major *H. U. Zollinger*, Zurich, et le major *H. Meili*, Affoltern (Zurich). — Le médecin en chef de l'armée, le colonel brigadier *H. Meuli*, présente les nouvelles formules concernant les *rapports et renseignements* du service de santé (« Neuordnung des sanitätsdienstlichen Rapport- und Meldewesens »). Ce nouveau système est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1953. Chaque formule a été soigneusement étudiée et simplifiera le travail des officiers du Service de santé, travail qui était jusqu'à présent assez compliqué. « (Von der Wiege bis zur Bahre schrieb der Schweizer Formulare ». « De la naissance jusqu'à la mort le Suisse a écrit des formules, » a dit le colonel brig. *Meuli*.) On l'a déjà introduit à l'occasion du cours de répétition du Régiment d'infanterie de montagne 17, et on a constaté qu'il fonctionne bien. Nous trouvons dans ce travail du col. brig. *Meuli* environ quinze de ces formules pour les médecins et dentistes de l'armée, mais ne pouvons ici pas entrer dans les détails.

Le major *Zollinger* publie une étude « Troupes sanitaires en danger (Sanitätstruppen in Not !). Les soldats de la troupe de santé jouent pendant la guerre un rôle très important dans les batailles, important pour le moral des combattants. On le constate actuellement en Corée. Le service de la troupe de santé doit jouer au front sans accroc. Notre service de santé a un très bon matériel, un bon équipement, mais... les soldats de la troupe de santé ne seront en *cas de guerre* pas assez instruits pour le *travail au front*. On les trouve pendant nos manœuvres et cours de répétition trop souvent à l'arrière-ligne, dans les infirmeries, et ils n'ont pas assez de *contact avec la troupe au combat*, ils ne sont pas sur les « *champs de bataille* » ! Le major *Zollinger* écrit : « Sie sind deshalb nicht genügend kriegstauglich » (« pas assez entraînés pour le combat »). Il réclame donc une revision, une meilleure instruction pour le combat.

Le colonel *Richard* nous entretient des « devoirs de la Commission d'experts médicaux de l'aviation (« Fliegerärztliche Expertenkommission »), qui s'est réunie pour la première fois le 15 février 1947. Elle a demandé la réorganisation du service de santé de la troupe d'aviation. Une nouvelle Commission a tenu une séance le 16 décembre 1948 à Dübendorf. Elle a étudié les questions « alcool et nicotine », émanations des Vampires, et a élaboré un règlement concernant l'aptitude au service de l'aviation de guerre (Beurteilung der Kriegsflugtauglichkeit). La médecine d'aviation est une science toute spéciale ! Il faut savoir choisir pour l'aviation des hommes sains, puis leur conserver la santé ou alors les éliminer à temps.

Outre la bonne santé, les aviateurs doivent avoir de bonnes connaissances dans différents domaines. Le médecin de l'aviation doit, d'autre part, observer quand l'aviateur, exclu du service temporairement, est de nouveau apte à ce service. Les membres de cette Commission d'experts ont donc un vaste champ de travail ; ils doivent connaître, outre la médecine interne, la physiologie, la psychiatrie, la toxicologie, etc. Elle est composée en 1953 de MM. le colonel Richard, président ; prof. Ott ; Dr Kuhn ; Dr Schmid ; Prof. Wyss ; Dr Rivier ; Dr Schefer (pour les régiments d'aviation) ; Dr Mühlberg (pour le Département de Santé (Abt. für Sanität).

Ch. Müller s'occupe des « candidats suspects de névrose dans l'école des pilotes » (Die Bewährung neuroseverdächtiger Anwärter in der Pilotenschule). Sur 18 candidats suspects de troubles nerveux, 9 ont été éliminés pendant les quatre premières semaines, puis un au training individuel entre les deux parties de l'école. Sur ces 18 candidats, il n'y en a plus, après 3 ans, que 5 encore considérés comme des pilotes aptes pour le front en cas de guerre ! Ch. Müller se demande donc s'il est vraiment nécessaire que ces candidats *suspects* fassent du service dans l'aviation. Car ces gens ne peuvent pas même combattre la propre peur de l'inconnu avant le combat. Ce ne seront donc pas de bons guerriers. De ces 8 qui ont reçu le brevet, une partie a été guérie de ces troubles du système nerveux, l'autre partie a eu des rechutes de névrose (Neurose).

Nous trouvons ensuite les noms des délégués de la « Société des officiers suisses du service de santé » pour les assemblées de la « Société suisse des Officiers », et pour terminer nous prenons connaissance des nouveaux livres analysés dans la partie « Bulletin Bibliographique » (Buchbesprechungen). (Les « mutations » n'intéressent que les lecteurs du Journal trimestriel des officiers suisses du service de santé.)

Cap. SCHEURER

Almanach du tireur de 1953, par E. Heiniger, Aarau et Frédéric Reusser, Moutier. Edition : Imprimerie Stalden S.A., Konolfingen.

Comme de coutume, cet almanach contient de nombreuses indications précieuses et indispensables à l'usage des membres de comité, président, secrétaire, caissier, moniteur de tir, directeur de cours de jeunes tireurs, officiers de tir et membres de commissions de tir, comme aussi pour le tireur en général ainsi que pour les organisateurs de fêtes de tir. C'est un excellent instrument de travail pour celui qui veut remplir avec conscience et succès tous les devoirs de sa charge. A part une foule de renseignements utiles, il donne les derniers règlements et prescriptions entrés en vigueur.

Le simple amateur aussi tire grand profit de cette publication. Non seulement il est renseigné, mais il a l'occasion de rassembler ses notes et ses résultats dans un agenda qu'il a toujours sous la main, ce qui vaut certainement mieux que de faire des inscriptions sur des feuillets épars que l'on égare tôt après.

C'est donc par milliers que l'almanach du tireur devrait être demandé. Les tireurs romands doivent aider à maintenir et à développer l'édition française de l'Almanach du tireur qui est des plus intéressant pour les officiers.

E. B.